

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINTE CROIX SUR MER

SEANCE DU 03 / 09 / 2026

Convocation : 28/08/2026

Membres : 11 ; Présents : 10 ; Absents : 1 (mais présente en visio) ; Votants : 11 ; Public : 0

L'an deux mille vingt-six, le trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en application des articles L.2121-7, L.2121-9 et L.2121-11 du C.G.C.T., s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume LEMENAGER, Maire.

Présents : Guillaume LEMENAGER (Maire), Eric LECHEMINANT, Isabelle AUBRY (adjoints au Maire), Catherine BOSQUAIN, Thierry COIFFIER, Sébastien DELARRE, Laurent FRANCOISE, Stanislas GRANGE, Clara MARIE, Sylvie MATHURIN (conseillers municipaux)

Absents excusés : Karina DELIRY (présente en visioconférence)

Secrétaire de séance : Stanislas GRANGE

Le quorum est atteint.

1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE

Stanislas Grange est désigné secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité.

3. VENTE DES BIENS SANS MAITRE ET EN L'ETAT D'ABANDON MANIFESTE : APPROBATION DES OFFRES RETENUES

Pour faire suite à la délibération n°2026-28 du 11 juin et à la réunion sur l'analyse des offres qui s'est tenue à la mairie le lundi 24 août, le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour approuver les décisions d'attribution prononcées en réunion.

Pour rappel, le Conseil Municipal avait décidé de fixer des critères de choix lors de l'analyse des offres répartis sur 11 points comme suit :

- 5 points si les acquéreurs sont domiciliés sur la commune ;
- 3 points pour le plus offrant ;
- 3 points réservés à la destination du bien.

- Concernant les parcelles cadastrées n°569 AB 0148 et 569 AB 0149 situées rue de la Bécasse, une seule offre d'achat a été reçue en mairie de la part de Monsieur et Madame DEVOS Antoine et Pauline au prix demandé de 45 000 €.

Monsieur et Madame DEVOS souhaiteraient construire un carport sur ces parcelles pour faciliter le stationnement de leurs véhicules, ainsi qu'une habitation pour y loger de la famille éloignée, ou bien

éventuellement leurs parents et/ou enfants.

Les membres présents lors de la réunion ont décerné 11 points à cette offre.

- Concernant la parcelle cadastrée n°569 AB 0153 située rue de Ver-sur-Mer, deux offres ont été reçues en mairie.

- Monsieur FOUQUES Antoine et Madame PATELLI Vinciane ont fait une offre d'achat pour un montant de 16 500 € (prix initialement demandé de 15 000 €).

Ils souhaitent rénover ce bien en conservant la façade en pierre d'origine pour faire un logement pour leur fille.

Ce logement serait loué dans un premier temps.

Les membres présents lors de la réunion ont décerné 11 points à cette offre.

- Monsieur BUSSON Julien et Madame LECLAIRE Charlotte ont fait une offre d'achat au prix demandé de 15 000 €.

Ce couple a pour projet d'acheter la ferme « COIFFIER TURGIS » attenante à la parcelle pour y vivre eux et leurs enfants.

Le bien vendu par la mairie serait alors rénové pour faire un logement d'habitation indépendant pour la famille.

Les membres présents lors de la réunion ont décerné 6 points à cette offre.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Approuve pour les parcelles cadastrées n°569 AB 0148 et 569 AB 0149 situées rue de la Bécasse la proposition de Monsieur et Madame DEVOS Antoine et Pauline au prix demandé de 45 000 €,

Approuve pour la parcelle cadastrée n°569 AB 0153 située rue de Ver-sur-Mer la proposition de Monsieur FOUQUES Antoine et Madame PATELLI Vinciane pour un montant de 16 500 €,

Remercie Monsieur BUSSON Julien et Madame LECLAIRE Charlotte pour leur proposition même si elle n'a pas été choisie.

4. POINT FINANCIER

La parole est donnée à Madame Isabelle AUBRY.

5. FACTURES SDEC ENERGIE POUR L'EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DE LA BECASSE, RUE DE GRAYE-SUR-MER, RUE DE LA MARE AU ROY ET RUE DE LA GARENNE

Madame Isabelle AUBRY indique que trois factures ont été reçues de la part du SDEC ENERGIE pour l'effacement des réseaux rue de la Bécasse, rue de Graye-sur-Mer, rue de la Mare au Roy et rue de la Garenne pour un montant total de 78 357,79 €.

6. ACHAT D'UNE EPAREUSE

Afin d'entretenir au mieux les voies communales, le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour acquérir une nouvelle épaveuse en remplacement de l'ancienne.

Cette nouvelle épaveuse, d'une valeur de 11 500 € HT, soit 13 800 € TTC proposée par l'entreprise JAMOTTE SAS, permettrait notamment d'entretenir à la fois les accotements de voies et les haies verticalement grâce à un bras amovible (contrairement à l'ancienne).

Le Maire indique que l'ancien matériel pourrait alors être revendu.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Sursoit à statuer et demande de solliciter un devis auprès d'une entreprise pour deux coupes annuelles en complément de celle déjà assurée par les services techniques de la communauté de communes Seules Terre et Mer.

7. RENOUELEMENT DES PROJECTEURS DE L'EGLISE

Afin d'embellir le patrimoine de la commune, le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour renouveler les projecteurs de l'église hors service.

Le coût du projet s'élève à 2 727,41 € HT, soit 3 272,89 € TTC.

Le SDEC ENERGIE contribuera à hauteur de 1 363,70 €, et le reste à charge pour la commune s'élève à 1 909,19 €.

Le SDEC ENERGIE assurera la maintenance de ces projecteurs.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Retient le devis du SDEC ENERGIE.

Remercie le SDEC ENERGIE pour sa contribution.

8. NOMINATION DU COORDONNATEUR ET DE L'AGENT RECENSEUR POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2027

Dans le cadre du recensement de la population qui aura lieu en tout début d'année 2027, le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour nommer le coordonnateur et l'agent recenseur qui seront en charge de réaliser les opérations de collecte à destination de l'INSEE.

Le Maire indique que Monsieur Manuel SCHELL, secrétaire de mairie, s'est proposé pour réaliser ces opérations en tant que coordonnateur et agent recenseur.

Le Maire indique également qu'Isabelle AUBRY pourrait venir en soutien en fin de collecte auprès des habitants n'ayant pas répondu à l'enquête.

Concernant la rémunération propre à l'agent recenseur, le Maire propose d'appliquer une prime de résultat suivant la grille proposée par l'INSEE comprenant en plus des opérations de collecte, la préparation du recensement et les réunions préalables obligatoires hors commune dispensées par l'INSEE.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide

- (1) de nommer Monsieur Manuel SCHELL agent recenseur pour le recensement de la population 2027,
- (2) de lui attribuer une prime de résultat en fonction de la grille proposée par l'INSEE et,
- (3) de nommer Madame Isabelle AUBRY en tant que coordinatrice pour ce recensement.

QUESTIONS DIVERSES

- Entretien du cimetière et du clos Saint Martin

A sa demande, il est donné lecture du courriel de Madame Claudine COIFFIER à propos de l'entretien du cimetière de l'église.

- Encadrement du cantonnier

Sébastien Delarre est chargé d'encadrer Christophe CACHARD.

- Parcelle route de Ver sur Mer abandonnée

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide d'engager une demande auprès des ayant-droit de Monsieur Hervé ANNE (à vérifier) pour son entretien.

- Horaire de l'éclairage public

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide de modifier la fin de l'éclairage à 22h (au lieu de 21h actuellement) pour 1 an jusqu'à septembre 2027.

- Règlement du cimetière

Pour rappel, le règlement du cimetière du Clos Saint Martin stipule dans son article premier « droit à l'inhumation » que la sépulture est due :

1. Aux personnes décédées sur le territoire de la commune quel que soit leur domicile
2. Aux personnes domiciliées sur le territoire de la commune quel que soit le lieu où elles sont décédées
3. Aux personnes ayant droit à l'inhumation dans une sépulture de famille ou une sépulture collective
4. Aux personnes non domiciliées sur la commune mais y possédant une concession
5. Aux personnes contribuables sur la commune
6. Aux ressortissants français établis hors de France et inscrits sur la liste électorale.
7. Aux personnes nées sur la commune.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide que les concessions en pleine terre seront attribuées dans une même partie du terrain.

- Pose d'une plaque commémorative en hommage au vétéran Alan McQUILLAN

Alan McQUILLAN est le dernier vétéran de l'équipe d'exploitation d'origine du l'aérodrome B3. Il faisait partie de la RAF Commando qui a construit et exploité la piste durant la seconde guerre mondiale.

Décédé à l'âge de 102 ans en juillet l'année dernière, son ami Nick FEAR, propose à la commune d'orner le mémorial d'une petite plaque en sa mémoire.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Approuve la pose d'une plaque commémorative en hommage au vétéran Alan McQUILLAN.

- Courrier de Monsieur Paul BOURNEUF concernant l'augmentation du prix de l'eau

Il est donné lecture du courrier de Monsieur Paul BOURNEUF distribué dans les boîtes aux lettres.

- Appel de la Protection Civile à la mobilisation et à la générosité des communes du Calvados en faveur des sinistrés des incendies de Gironde

La Protection Civile du Calvados a lancé fin juillet un appel aux communes afin de soutenir les collectivités de Gironde touchées par l'incendie de cet été.

La Protection Civile précise que chaque don collecté servira à renforcer sa capacité d'action en Gironde, mais aussi à affronter les crises de demain, qu'il s'agisse de tempêtes, d'inondations, de feux de forêt ou de tout autre évènement de sécurité civile.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide de ne pas répondre à cet appel au don.

En revanche, le Conseil Municipal, au vu des difficultés des sapeurs-pompiers du SDIS du Calvados, actuellement en grève, serait prêt à les soutenir pour améliorer leurs conditions de travail et pallier leur manque de moyens et d'effectifs.

- Devis de remise en conformité de l'électricité des bâtiments communaux

Le devis comprend la remise en conformité de la salle communale pour 313,50 € (à compléter des points manquants et à prendre en charge par l'assurance), ainsi que la remise en conformité de l'église pour 352,50 €, du local technique pour 380 €, de la maison des associations pour 1191 € et de la mairie pour 495,50 €.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide d'engager les travaux et retient le devis de l'entreprise John'Elec.

- Club de baseball de Bayeux

Créé et présidé par Monsieur Manuel SCHELL, secrétaire de mairie de la commune.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Soutient l'initiative de Monsieur SCHELL en versant un don de 100 € au club.

- Nettoyage du clocher de l'église et pose d'un grillage

L'opération est planifiée le 26 septembre à 10h.

Le Conseil Municipal demandera un diagnostic des poutres à Monsieur Nicolas MESNIL dont la présence sera sollicitée ce même jour.

- Monsieur Eric Coiffier, domicilié chemin de la Garenne, signale que les travaux d'enfouissement des réseaux ne sont pas totalement terminés chez lui.

- Fête de Sainte Croix le 13 septembre

Il est prévu les moyens de communication suivants :

- Boitage à Sainte Croix,
- Affichage devant les écoles de Graye et Banville,
- Invitation à faire transmettre via l'APE aux parents d'élèves des 2 écoles.

- Prochains Conseils

- mercredi 7 octobre à 19h (sujet fête de Noël à mettre à l'ordre du jour)
- mercredi 25 novembre à 19h
- jeudi 14 janvier 19h

- Réserver la salle communale pour :

- la fête de Noël le vendredi 18 décembre 2026
- les vœux le dimanche 17 janvier 2027

La séance est terminée à 22h.

Le Maire

Le secrétaire de séance